

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 11/05/11

CONSEIL GENERAL DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20110429-52506-DE-1-1_0

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 29 avril 2011

CONVENTION DE PARTENARIAT JEUNESSE - PROJETS HUMANITAIRES JEUNES 78 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE DE FONCTIONNEMENT À DEUX ASSOCIATIONS EXERCICE 2011

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M. ALEXANDRE JOLY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 31 mars 2011 portant délégation d'attribution à la Commission Permanente du Conseil Général pour l'affectation de subventions au titre des projets "Humanitaires Jeunes 78", article 153 ;

Vu le rapport du Président du Conseil Général ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

- DECIDE l'attribution d'une subvention départementale de fonctionnement de :

- 10 400 € pour l'association NORD OUEST AFRICA, dont le siège est aux Mureaux,
- 12 100 € pour l'association AMITIES LES MUREAUX N'DIOUM, dont le siège est aux Mureaux.

- AUTORISE le Président du Conseil Général à signer les avenants correspondant aux projets ci-annexé.

- DIT que la dépense globale de 22 500 € sera prélevée sur l'imputation 65-6574 du Budget Départemental 2011.